

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2024 à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-063	Motion pour « le cessez-le-feu à Gaza et au Proche-Orient : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-064	Marché public pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne école St Charles en tiers-lieu : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-065	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds friche pour la réhabilitation de l'ancienne école St Charles : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-066	Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe voirie : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-067	Demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour la rue du Pilat: approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-068	Demande de subvention à la Région au titre du plan forêt-bois pour les travaux sur la charpente de l'école maternelle : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-069	Convention avec l'Association « la fête du 14 juillet » : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-070	Convention avec l'Association Croq'Folk : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-071	Convention avec le SDIS pour les formations continues des agents sapeurs- pompiers : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-072	Création d'un poste permanent au titre de responsable administratif au service technique : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-073	Création d'un poste permanent au service annexe à 13h45 : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-074	Création d'un poste permanent au service annexe à 32h45 : approbation	Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 24 mai 2024 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX Le Maire



Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26
PRESENTS: 19
VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-063

MOTION « POUR LE CESSEZ-LE-FEU ET LA PAIX A GAZA ET AU PROCHE-ORIENT »

APPROBATION

Leïla BERNARD, conseillère municipale déléguée à la culture, explique que le Conseil Municipal de Pélussin condamne fermement les attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023 sur le territoire israélien contre des populations civiles, causant la mort de plus de 1 100 personnes et prenant en otage plus de 200 autres, enfants et vieillards compris.

Le Conseil Municipal de Pélussin condamne le déchaînement de violence par l'armée israélienne qui, en réponse à ces attaques, a déjà causé la mort de plus de 35 000 autres civils, en majorité des femmes et des enfants, pris au piège de la bande de Gaza dont ils ne peuvent s'échapper.

Le Conseil Municipal se dit épouvanté par la perspective de la poursuite de ce massacre jusqu'à une date indéterminée. En effet, il est tombé 20 fois plus de bombes sur Gaza en 6 mois, qu'en 6 ans sur l'Irak pendant l'offensive américaine. En 4 mois, il est mort autant d'enfants qu'en 4 ans sur toutes les scènes de guerre dans le monde.

Considérant la catastrophe humanitaire actuelle dans la bande de Gaza, et l'état de famine avéré et documenté par les ONG présentes sur le terrain,

Considérant le droit international sur la situation israélo-palestinienne de 1947 à aujourd'hui affirmant l'obligation d'une solution juridique à deux états libres et indépendants,

Considérant le verdict de la cour internationale de justice du 26 janvier 2024 demandant au gouvernement israélien de faire tout son possible pour « empêcher la commission de tout acte entrant dans le champ d'application » de la convention sur le génocide, et de prendre « toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide »,

Considérant que le procureur de la Cour pénale internationale, en date du 20 mai 2024, a requis l'émission de mandats d'arrêt à l'encontre de trois responsables du Hamas et de deux dirigeants israéliens,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Considérant que la situation au Moyen-Orient n'est pas sans impacter nos sociétés occidentales avec l'exacerbation des tensions entre nos communautés et la crispation des prises de position,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la motion « pour le cessez-le-feu et la paix à Gaza et au Proche-Orient » tel que détaillé ci-dessous.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Demande au gouvernement français et au Président de la République française :
 - d'exiger un cessez-le-feu immédiat, total et permanent, dans la bande de Gaza, avec l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés des populations,
 - d'exiger la libération des otages,
 - d'exiger la fin du blocage de l'acheminement de l'aide humanitaire, et de rendre possible le fonctionnement des hôpitaux dans lesquels des enfants meurent de faim et de déshydratation,
 - d'accroître les moyens des organisations humanitaires assurant la survie des populations locales, afin de juguler la famine qui a commencé à sévir,
 - de tout mettre en œuvre pour prévenir le risque de génocide, et ne pas fournir d'équipement militaire, ni de soutien logistique pouvant contribuer à alimenter la guerre, ce qui irait à l'encontre d'un cessez-le-feu,
 - d'exiger la fin de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem Est, nécessaire à une nouvelle diplomatie pour la reprise du processus de paix,
 - d'imposer sans délai à Israël le respect du droit international qui s'applique à tous les États.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 30 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.



Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26
PRESENTS: 19
VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

OBJET: 2024-064

MARCHE PUBLIC POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ST CHARLES EN TIERS-LIEU

ATTRIBUTION

Jean-François CHANAL, adjoint en charge de la Participation Citoyenne, rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles en tiers-lieu et plus précisément pour le choix de l'équipe de sa maîtrise d'œuvre et conformément aux règles de la commande publique, la commune de Pélussin est soumise à la libre concurrence en vertu d'un cahier des charges qu'elle a établi.

Considérant l'appel d'offres restreint qui a été lancé le 22 janvier dernier afin de permettre à la commune de choisir l'offre la plus adaptée, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats.

A l'issu de la clôture de la 1ère phase de consultation, en date du 27 février 2024, visant à choisir cinq candidats invités à présenter une offre, 61 équipes se sont manifestées. Avec l'aide de Coco Architecture, programmiste assistant à maîtrise d'ouvrage, la collectivité a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures, permettant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 8 mars de sélectionner les 5 équipes.

Suite à la visite du site, organisée pour leurs représentants le 21 mars, les 5 équipes ont fait parvenir leur offre le 19 avril. Après analyse des offres, les candidats ont été auditionnés le 2 mai pour un temps de présentation de leur offre et un échange avec la maîtrise d'ouvrage.

La CAO du 14 mai a approuvé la proposition de retenir l'équipe DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI ARCHITECTES (architecte mandataire) et MESURE (architecte associé). Leur mémoire reprend tous les enjeux du programme et les développe avec des propositions pertinentes de temps forts liés à la participation. Les enjeux bioclimatiques du bâtiment sont bien décrits. Cette équipe arrive première du classement d'un point de vue technique (70% de la note) et c'est aussi la mieux disante au niveau du prix (30% de la note).

Le Conseil Municipal est donc invité à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles en tiers lieu à l'équipe DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI ARCHITECTES et MESURE pour un montant total de l'étude de 358 383,96 €HT et un démarrage de la mission début juin.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient le prestataire tel que défini ci-dessus ;
- Approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.



Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile

DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-065

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT AU TITRE DU
FONDS FRICHE POUR
LA REHABILITATION DE
L'ANCIENNE ECOLE ST
CHARLES

APPROBATION

Jean-François CHANAL, adjoint en charge de la Participation citoyenne, explique que, dans un objectif d'accélération de la transition écologique, le fonds friche, volet du fonds vert, s'adresse aux projets dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

Considérant que, conformément à la procédure, la commune a vérifié l'éligibilité de sa demande en réalisant l'entretien préalable obligatoire avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Considérant que la sollicitation relative à la réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles en tiers lieu est inscrite dans le périmètre Opération de Revitalisation du Territoire depuis la signature de l'avenant à la convention début janvier 2024, et présente un bilan économique qui nécessite une recherche de participations.

Considérant que le fonds friche, dont l'enveloppe pour l'année 2024, sur la région Auvergne Rhône Alpes est de 45 millions d'euros, fait partie des financements auquel la commune peut prétendre.

Considérant que le montant maximum possible de subvention est de 2 millions d'euros.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 14 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la sollicitation d'aide financière auprès de l'Etat au titre du fonds friche pour la réhabilitation de l'ancienne école St Charles, au taux maximum.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la sollicitation d'aide financière auprès de l'Etat au titre du fonds friche pour la réhabilitation de l'ancienne école St Charles, au taux maximum.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-065-DE

Accusé certifié exécutoire



Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-066

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE VOIRIE

APPROBATION

Stéphane TARIN, adjoint en charge du Patrimoine, explique que le Conseil municipal peut solliciter une participation du Conseil Départemental de la Loire sur le programme voirie 2024.

Pour l'année 2024, le programme voirie concerne les travaux de réhabilitation de la route du Pont :

- L'étude structurelle de l'ouvrage d'art,
- Les travaux de réhabilitation du pont,
- La rénovation de la voirie sur 142 m².

Les travaux prévisionnels sont conformes aux préconisations du bureau d'étude, pour un montant total estimé à 35 000€ HT.

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine en date du 14 mars 2025, complété le 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la sollicitation d'aide financière du Conseil Départemental de la Loire au taux maximum pour le programme voirie 2024 au titre de l'enveloppe départementale.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>Approuve</u> la sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Loire au taux maximum pour le programme voirie 2024 au titre de l'enveloppe départementale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024 Publication : 31/05/2024 As an a

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26 PRESENTS: 19 VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile

DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE) M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL) M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT) Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-067

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES **DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LES** TRAVAUX DE LA RUE **DU PILAT**

APPROBATION

Stéphane TARIN, adjoint en charge du Patrimoine, explique que les problématiques de sécurité liées à la circulation routière sur la rue du Pilat, la Place des Croix et la rue Benaÿ font l'objet de projets de travaux de voirie pour un montant de 30 000 €HT. Ces travaux de sécurisation concernent les zones de rencontres sur la Place des Croix et sur la rue Benaÿ, mais également la mise en place d'une voie centrale banalisée avec un aménagement vélo sur la rue du Pilat, ainsi que le réaménagement du croisement du Contour Lombard.

Considérant que la commune peut solliciter une aide financière de l'Etat, via les services du Conseil Départemental de la Loire, au titre de l'amende de police.

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la sollicitation d'aide financière de l'Etat au titre des amendes de police, au taux maximum.

> Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Loire au taux maximum au titre des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. POUR COPIE CONFORME.

> Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire. Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 31/05/2024

Réception par le préfet : 31/05/2024

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26
PRESENTS: 19
VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-068

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION AU
TITRE DU PLAN FORETBOIS POUR LES
TRAVAUX SUR LA
CHARPENTE DE
L'ECOLE MATERNELLE

APPROBATION

Stéphane TARIN, adjoint en charge du Patrimoine, explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), dans le cadre du plan forêt-bois, peut prendre en charge une partie du financement des projets exemplaires de construction ou de rénovation en bois local, dont le taux de financement est fixé à 20% du coût du lot bois local, compris entre 15 000 et 300 000€ HT, pour la fourniture et la pose. Pour des projets mobilisant, en proportion importante, du sapin pectiné ou des feuillus, l'intervention pourra atteindre 30 % du coût hors taxes du lot bois local (fourniture et pose).

Considérant que la commune prévoit de réaliser des travaux de rénovation de la charpente de l'école maternelle, ainsi que l'isolation des combles en fibre bois sur une surface de 455m² et pour un volume de 13 m³ de bois. Le montant total des travaux prévus est de 266 500€ HT et feront l'objet d'une demande de subvention au titre du plan forêt-bois de la Région pour un montant de 36 323€ HT. Il est à noter que la sollicitation d'autres aides financières sont en cours.

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la sollicitation d'aide financière au titre du plan forêt-bois à la Région AURA au taux maximum pour les travaux sur la charpente de l'école maternelle.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la sollicitation d'aide financière au titre du plan forêt-bois à la Région AURA au taux maximum pour les travaux sur la charpente de l'école maternelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-068-DE

Accusé certifié exécutoire



Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26
PRESENTS: 19
VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-069

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA FETE DU 14 JUILLET »

APPROBATION

Monsieur Le Maire explique que l'association « La fête du 14 juillet » organise chaque année le défilé des chars lors de la vogue du 14 juillet. L'association sollicite la commune pour l'attribution d'une aide financière afin d'accompagner l'organisation de cet événement. Aussi, le groupe SARA propose de verser une subvention de 3 000 € à l'association et d'approuver la convention qui définit les engagements de chacune des deux parties.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 14 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association « La fête du 14 juillet » pour couvrir l'organisation du défilé des chars, et d'approuver la convention avec l'Association, telle que le document joint à la présente délibération.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association « La fête du 14 juillet » pour couvrir l'organisation du défilé des chars
- Approuve la convention avec l'Association « La fête du 14 juillet ».
- <u>Autorise</u> Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024 Publication : 31/05/2024 Loire

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26 PRESENTS : 19 VOTANTS : 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)

M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

OBJET: 2024-070

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CROQ'FOLK

APPROBATION

Monsieur Le Maire explique que la commune de Pélussin souhaite cette année redynamiser le bal populaire qu'elle organise traditionnellement le soir du 14 juillet. Un échange a été initié entre les élus en charge des manifestations et l'association Croq'Folk pour envisager l'organisation d'un bal folk dans le cadre de la fête nationale du 14 juillet 2024 et la contribution que la commune s'engagerait à apporter à l'association pour en permettre sa réalisation.

Afin de mener à bien la bonne réalisation de cette animation, il convient d'établir une convention dont l'objet est de préciser les engagements des deux parties. Ainsi, et comme approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 12 avril, il est prévu le versement d'une subvention de 950€ à l'association sous réserve de la réalisation effective du bal populaire du 14 juillet 2024. La convention s'éteindra de plein droit à l'issue de l'organisation de ce bal.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 14 mai 2024.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention avec l'association Croq'folk, telle que le document joint à la présente délibération.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec l'Association Crog'folk.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024

Le Maire,

Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 19
VOTANTS : 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)
M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-071

CONVENTION AVEC LE
SDIS POUR LES
FORMATIONS
CONTINUES DES
AGENTS SAPEURPOMPIERS

APPROBATION

Agnès VORON, conseillère municipale déléguée au personnel, explique que, sur la base de la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, une convention est proposée entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Ville de Pélussin pour permettre aux agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires (SPV) d'être affectés dans des centres de secours.

La Ville de Pélussin compte dans ses effectifs des sapeurs-pompiers volontaires affectés dans différents centres de secours. Pour éviter de prendre une délibération à chaque nouvelle demande d'agent, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'un conventionnement avec les SDIS.

Cette convention, dont l'objectif est de concilier la disponibilité du sapeur-pompier volontaire et l'activité ainsi que les nécessités des différents services concernés, organise les conditions d'absence pour missions opérationnelles ou pour stages de formation.

Ainsi, librement négociée entre les deux partenaires, elle garantit aux SDIS un effectif opérationnel en cohérence avec ses besoins, et à la Ville de Pélussin des départs en missions opérationnelles ou en formation gérés au mieux des contraintes de service.

En l'occurrence, la signature de cette convention poursuit deux objectifs :

- valoriser la contribution de la Ville de Pélussin à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés des SDIS ;
- disposer d'agents dont l'expérience peut s'avérer précieuse sur leurs lieux de travail tant en termes de secours aux personnes que de conseils dans l'identification du risque incendie.

Concernant la disponibilité pour formation, le SPV pourra bénéficier de 5 jours de formation par an pris sur son temps de travail5 jours par an maximum.

Considérant l'avis favorable de la commission du Personnel en date du 4 avril 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de conventionnement pour les sapeurspompiers volontaires entre les SDIS et la Ville de Pélussin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240524-2024-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024 Publication : 31/05/2024

106

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>Approuve</u> le principe de conventionnement pour les sapeurs-pompiers volontaires entre les SDIS et la Ville de Pélussin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2024 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 19
VOTANTS : 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)

M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL)

M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)
Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

OBJET: 2024-072

CREATION D'UN
POSTE PERMANENT
AU TITRE DE
RESPONSABLE
ADMINISTRATIF AU
SERVICE TECHNIQUE

APPROBATION

Agnès VORON, conseillère déléguée au Personnel, rappelle au Conseil Municipal que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour assurer les fonctions de responsable administrative au sein du service technique de la commune.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel, en date du 13 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer, Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

- <u>Approuve</u> la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- Modifie le tableau des effectifs du personnel communal.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2023 Le Maire, Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE: 26 PRESENTS: 19 VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE) M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL) M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT) Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024 **********

OBJET: 2024-073

CREATION D'UN POSTE PERMANENTS AU SERVICE ANNEXE A 13H45

APPROBATION

Agnès VORON, conseillère déléguée au Personnel, informe le Conseil Municipal que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps non complet de 13h45 hebdomadaire sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance lors de la restauration scolaire.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel, en date du 13 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet 13h45/semaine sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

> Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 13h45
- Modifie le tableau des effectifs du personnel communal.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 29 mai 2023

Le Maire.

Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 31/05/2024

Réception par le préfet : 31/05/2024

Nombre de Membres

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire,

EN EXERCICE: 26 PRESENTS: 19 VOTANTS: 25

PRESENTS (19):

M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE. Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, Mme Chantal CHETOT, Mme FOUREL Gisèle. M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre

BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (6): Mme Marie BONNEVIALLE (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE) M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Jean-François CHANAL) M. Jean-Paul MONTAGNIER (a donné pouvoir à Chantal CHETOT)

Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE (a donné pouvoir à Jean DUBOUIS)

Mme Franceline COMAS (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1): M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Leïla BERNARD

Convocation: 17 mai 2024

OBJET: 2024-074

CREATION D'UN POSTE PERMANENTS AU SERVICE ANNEXE A 32H45

APPROBATION

Agnès VORON, conseillère déléguée au Personnel, informe le Conseil Municipal que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps non complet de 32h45 hebdomadaire sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour les besoins de l'école maternelle.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel, en date du 13 mai 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet 32h45/semaine sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer, Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 32h45.
- Modifie le tableau des effectifs du personnel communal.
- Dit que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. POUR COPIE CONFORME.

> Fait à Pélussin le 29 mai 2023 Le Maire. Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201683-20240524-2024-074-DE

Accusé certifié exécutoire